Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261109-D20261105-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
4 novembre 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Votants	19
Procuration : 0	

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent : /

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Thierry CLEUZIOU.

DÉLIBÉRATION N°2026-11-05

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE FINISTERE 2030 V.1 - ANNEE 2027

7.5. Finances locales / Subventions

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1, le Conseil Départemental du Finistère apporte un soutien financier aux communes pour la réalisation de leurs projets d'investissement contribuant notamment à l'amélioration du cadre de vie, à la sécurisation des espaces publics et à la transition énergétique.

Pour l'exercice 2027, l'enveloppe financière consacrée à ce dispositif devrait être revalorisée, permettant une évolution des dotations susceptibles d'être attribuées aux communes.

Dans ce cadre, la Commune souhaite présenter 2 opérations au titre de la programmation 2027.

1. Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la BAN

Cette opération a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation, de renforcer la sécurité des usagers et de contribuer à la qualité des aménagements de l'espace public.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 100 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261109-D20261105-DE

La Commune sollicite une subvention de 20 000 €, soit 20 % du coût prévisionnel de l'opération, au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1.

Monsieur le Maire précise que cette opération bénéficie par ailleurs d'une subvention de 18 000 €, attribuée en 2026 dans le cadre du Fonds départemental de sécurité routière *(ex-amendes de police)*.

2. Remplacement des derniers éclairages des bâtiments communaux par des équipements LED

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des dépenses énergétiques, la Commune souhaite poursuivre la modernisation de ses équipements en procédant au remplacement des derniers éclairages conventionnels par des équipements LED.

Cette opération concerne la bibliothèque, le local VTT, la salle Jeanne d'Arc et la salle Multifonctions.

Elle permettra de réduire les consommations d'électricité, de limiter les coûts de fonctionnement et de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 18 750 € HT.

La Commune sollicite une subvention de 15 000 €, soit 80 % du coût prévisionnel de l'opération, au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- ***D'APPROUVER*** ***les projets d'aménagement et de sécurisation de la rue de la BAN, pour un montant prévisionnel de 100 000 € HT, et de remplacement des éclairages des bâtiments communaux par des équipements LED, pour un montant prévisionnel de 18 750 € HT ;***

- ***DE SOLLICITER*** ***auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1, pour l'exercice 2027, une subvention de 20 000 € pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la BAN et une subvention de 15 000 € pour le remplacement des éclairages des bâtiments communaux par des équipements LED, soit un montant total sollicité de 35 000 € ;***

- ***D'AUTORISER*** ***M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à leur instruction ;***

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261109-D20261105-DE

- ***DE PRÉVOIR*** ***les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations au budget, conformément à leur calendrier de réalisation ;***

- ***D'AUTORISER*** ***M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Le secrétaire de séance,
Thierry CLEUZIOU

Le Maire,
Guy GUÉGUEN

MAIRIE DE BODILIS 29400

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat *le 10 / 11 / 2026* *Affiché / mis en ligne* *le 10 / 11 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*